

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant réglementation temporaire
de la circulation rue des Quinconces**

JYR/AP/JFL
AMT-2024-099

Le Maire de Surgères,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R110-1 et suivants, le R417-1 et suivants,
Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,
Vu la demande reçue de l'entreprise INEO AQUITAINE en date du 8 juillet 2024,
Considérant que pour permettre les réfections suite à l'enfouissement de réseaux, assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes.

ARRÊTE

Article un :

Circulation :

Du jeudi 11 juillet 2024 au vendredi 12 juillet 2024,

Rue des Quinconces dans la section comprise entre la rue du Faubourg Saint-Gilles et rue Alfred de Vigny:

La circulation sera interdite.

Une déviation sera mise en place par la rue Anatole France puis rue Alfred de Vigny et par l'avenue du Général de Gaulle.

La circulation des piétons sera renvoyée sur le côté opposé à la zone de terrassement.

Article deux :

Stationnement:

Le stationnement sera interdit.

Il sera exceptionnellement autorisé sur la chaussée pour les véhicules de l'entreprise.

Article trois :

La signalisation adéquate sera mise en place et enlevée par l'entreprise chargée du chantier.

Article quatre :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à,

- INEO AQUITAINE,
- Gendarmerie de Surgères,
- Centre de Secours de Surgères,
- Direction Départementale des Infrastructures,
- Cyclad,
- Kéolis,
- Le Service de la Police municipale,
- Le Service du Centre Technique Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 8 juillet 2024

L'Adjoint au Maire,

Jean-Yves ROUSSEAU

